

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**JEUNESSE**

**ANIMATIONS VILLE VIE VACANCES  
(VVV) ET CHANTIERS 2019**

Délibération : **07.2019.051**

Transmis en préfecture le :

**3 juillet 2019**

Séance du : **2 juillet 2019**

Compte-rendu affiché le **3 juillet 2019**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **3 juin 2019**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, François VURPAS, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Odette BONTOUX, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Olivier BROSSEAU, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Pouvoirs :

Odette BONTOUX à Pascale ROTIVEL, Christian ARNOUX à Yves GAVault, Isabelle PICHERIT à Mohamed GUOUGUENI, Marie-Paule GAY à Nicole CARTIGNY, Olivier BROSSEAU à Guillaume COUALLIER, Serge BALTER à Karine GUERIN, Anne-Marie JANAS à Christophe GODIGNON, Jean-Philippe LACROIX à Aurélien CALLIGARO

## **RAPPORTEUR : Monsieur Guillaume COUALLIER**

La ville propose différentes activités à l'attention des jeunes Saint Genois pendant les périodes de vacances scolaires : des activités sportives avec par exemple les animations sport-été, des activités culturelles développées par le B612, la Mouche, et plus largement finance les structures associatives et leur met à disposition les équipements afin d'offrir une variété d'occupation et de loisirs, de même subventionne-t-elle spécifiquement le Clesg, CSCB et Mixcube afin d'accueillir les jeunes dont les parents ont des revenus modestes.

Parallèlement elle intervient également via des dispositifs spécifiques pour les jeunes des quartiers en veille active (QVA, Barolles) et politique de la ville (QPV : Collonges) :

- via les animations du dispositif « ville, vie, vacances » VVV
- via les chantiers VVV proposés aux mineurs
- et via des chantiers d'insertion également proposés aux majeurs rencontrant différentes difficultés sociales familiales et/ou d'inclusion

**Le volet animations VVV** en est une composante essentielle et favorise, au cours des différentes vacances scolaires, une prise en charge éducative par un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs pour des enfants et des jeunes sans activité et éloignés des structures d'accueils de loisirs. Il s'adresse en priorité à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers des agglomérations en Contrat de Ville, à savoir les Collonges, classés Quartier Politique de la Ville (QPV) et les Barolles classés en Quartier Veille Active (QVA).

Chaque trimestre, le Comité local regroupant les partenaires financiers (Ville et Etat - DDCS/CAF) et les structures socio-éducatives porteuses de projets (Mixcube, Centre Social et Culturel des Barolles et éducateurs de prévention AJD) se réunissent pour débattre des futurs projets qui seront mis en place au cours des vacances scolaires. Les projets sont ensuite soumis à validation à la cellule départementale VVV.

Les projets doivent mettre l'accent sur la qualité éducative, au détriment d'une démarche de simple consommation de loisirs, tout en proposant une ouverture au monde extérieur et en développant des actions à contenu citoyen et civique.

En 2019, l'enveloppe inscrite par la Ville est de 2500€, pour une vingtaine de jeunes par an, tenant compte des actions à venir qui seront menées par le Centre Social et Culturel des Barolles et les éducateurs de prévention AJD, les actions menées par le Mixcube étant déjà inscrites dans le budget Mixcube de la Ville.

Les associations concernées fourniront aux financeurs un bilan de leur action à l'issue de chaque période de vacances scolaires, sachant que l'enveloppe de l'État (CAF et DDCS) est directement versée aux porteurs de projets.

Le volet Chantier concerne toujours le public de ces deux quartiers.

Les **chantiers mineurs**, pour les jeunes de 14 à 18 ans.

Ils visent à financer les projets collectifs (14-16 ans) et/ou projets individuels (16-18 ans).

Ces chantiers, proposés par la ville ou les bailleurs sociaux se déroulent lors des vacances scolaires (ex : nettoyage des salles de classe avant la rentrée de septembre, remise en peinture de locaux associatifs, aide lors de certaines manifestations...). Près de 20 jeunes à l'année sont positionnés et encadrés « pédagogiquement » par les structures socio-éducatives que sont le Mixcube, le Centre Social et Culturel ainsi que les éducateurs de prévention des AJD.

L'unique porteur de projet pour cette action reste toutefois la commune qui assure la gratification des jeunes pour un coût prévisionnel de 3 000 €. L'indemnisation des jeunes se fait à partir des relevés de présences et par le biais de la Régie d'avances et de recettes de l'Espace Déclic.

Les **chantiers d'insertion** pour les jeunes majeurs de 18 à 25 ans.

Chaque année, une dizaine de jeunes, identifiés par le MixCube, le Centre social des Barolles et les éducateurs spécialisés des AJD, intègrent un des chantiers d'insertion impulsés et encadrés par la ville. Parfois, certains chantiers sont réalisés en partenariat avec un bailleur social. Dès lors, ce dernier prend à sa charge les frais de matériel et l'indemnisation des jeunes est portée à 50/50 entre la ville et le bailleur. Sensibilisation auprès des habitants et ramassage des encombrants, remise en peinture des halls ou de locaux... tels sont des exemples de chantiers menés.

En 2019 l'enveloppe prévisionnelle de ce volet est de 4400 €

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur les comptes **6068 - 6188 - 6228- 6574** pour les participations à verser aux prestataires des animations et pour les chantiers jeunes

– **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser par décision la participation de la Ville aux porteurs de projets des Animations Ville Vie Vacances et le paiement des dépenses afférentes

– **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guillaume COUALLIER,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



#### **Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.